

Pièces justificatives dans le cadre des MAEC – Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles (MAEC API)

Pièce	Demandeur concerné
Accusé réception d'un dossier PAC de l'année du dépôt de la demande	Tous
Déclaration de Détenition d'Emplacements de Ruchers (DDER) de l'année précédant le dépôt (année N-1), déposée entre le 01/09/ N-1 et le 31/12/N-1.	Tous (sauf nouvel apiculteur)
Copie de la Carte Nationale d'identité, du passeport ou du titre de séjour pour les candidats non-ressortissants de l'Union Européenne, en cours de validité	Entrepreneur individuel
Copie des Statuts à jour, datés et signés	Personne morale
Mandat habilitant un des associés à agir au nom du GAEC	GAEC
Délégation de signature	Lycées ou établissements d'enseignement privés ou publics
Attestation d'affiliation MSA en tant que chef d'exploitation	Nouvel installé
Etude d'installation	Nouvel installé engageant entre 72 et 200 colonies
Déclaration de Détenition d'Emplacements de Ruchers (DDER) de l'année du dépôt (année N), déposée entre le 01/01 et le dépôt de la demande API.	Nouvel apiculteur ou Demandeur justifiant d'un nombre de colonies engagés supérieur à la DDER de l'année N-1

Nouvel Apiculteur : création d'une structure ou mise en place d'une nouvelle production dans une structure existante après le 1er janvier de l'année de dépôt (Année N).

Nouvel installé : moins de 50 ans à la date d'installation (date d'inscription à la MSA en tant que chef d'exploitation) et installé depuis moins de 5 ans à la date de dépôt de la demande ou en cours d'installation (non encore affilié en tant que chef d'exploitation auprès de la MSA).